

(sleeve)

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

NUFARM

ESTAPROP® Plus
Herbicide Liquide

CONTIENT DU DICHLORPROP ET 2,4-D CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Pour le blé, l'orge et l'usage industriel et les terrains non cultivés

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :

Dichlorprop, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle ... 300 g/L
2,4-D, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle ... 282 g é.a./L

N° D'HOMOLOGATION 27968 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT POISON

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

[1 Litre - en Vrac (Litres)]

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

Estaprop est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à, www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et de l'équipement de protection pour les yeux tel qu'un écran facial ou des lunettes de protection. Rincer les gants avant de les enlever.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de la l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : porter UNE combinaison de travail par-

dessus une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur fermé ou dans la cabine d'un avion.

S'ils prévoient utiliser plus de 940 L de l'Estaprop Plus Herbicide Liquide par jour, les travailleurs doivent également employer un système fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, bien se laver les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements personnels et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instruction de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

PREMIER SOINS :

En cas d'ingestion, Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas d'inhalation, Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique. Contient des distillats de pétrole. NE PAS provoquer le vomissement. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition. Ce produit peut causer une irritation peu sévère des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner les symptômes suivants : toux, brûlures, étourdissements ou perte momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProSAR, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Entreposer à n'importe quelle température. BIEN MÉLANGER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION :**Contenants Recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

10-3386

(booklet)

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

NUFARM

ESTAPROP® Plus
Herbicide Liquide

CONTIENT DU DICHLORPROP ET 2,4-D CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Pour le blé, l'orge et l'usage industriel et les terrains non cultivés

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE :

Dichlorprop, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle ... 300 g/L
2,4-D, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle ... 282 g é.a./L

N° D'HOMOLOGATION 27968 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT POISON

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

Estaprop est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à, www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et de l'équipement de protection pour les yeux tel qu'un écran facial ou des lunettes de protection. Rincer les gants avant de les enlever.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de la l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : porter une combinaison de travail par-

dessus une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur fermé ou dans la cabine d'un avion.

S'ils prévoient utiliser plus de 940 L de l'Estaprop Plus Herbicide Liquide par jour, les travailleurs doivent également employer un système fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, bien se laver les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements personnels et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instruction de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

PREMIER SOINS :

En cas d'ingestion, Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas d'inhalation, Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique. Contient des distillats de pétrole. NE PAS provoquer le vomissement. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition. Ce produit peut causer une irritation peu sévère des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner les symptômes suivants : toux, brûlures, étourdissements ou perte momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Entreposer à n'importe quelle température. BIEN MÉLANGER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION :

Contenants Recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, broussiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides, habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

NE PAS retourner sur les lieux traités ni permettre aux ouvriers de le faire pendant le délai de sécurité de 12 heures.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide ESTAPROP Plus, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide ESTAPROP Plus et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide ESTAPROP Plus ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE :

L'herbicide liquide ESTAPROP Plus peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsqu'utilisé en quantités quasi négligeables.

Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive.

Ne pas pulvériser en période de grands vents.

Attendre 40 jours après l'application pour laisser paître le bétail ou faucher en foin les cultures traitées.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

MÉLANGE :

Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide liquide ESTAPROP Plus et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser. Si la bouillie de pulvérisation a été laissée à stagner, bien agiter avant de la pulvériser. Bien nettoyer le pulvérisateur après son utilisation.

Pour les contenants à capacité plus grande que 20L : Utiliser un système de transfert fermé pour transvider les liquides concentrés de tels contenants dans le réservoir du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION :

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Appliquer dans un volume de 50 à 200 litres d'eau par hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre sauf si mentionné différemment. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture.

Pulvérisation par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout

d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.
Appliquer dans un minimum de 30 litres d'eau par hectare par équipement aérien.

MODE D'EMPLOI DANS LES CULTURES AGRICOLES:

CULTURES, MOMENT PROPICE À L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION :

Suite à une application de l'herbicide liquide ESTAPROP Plus, la croissance des cultures stressées par des conditions environnementales adverses comme l'humidité excessive, la sécheresse, la maladie, etc. peut être retardée; par contre, ces dommages sont contrebalancés par les avantages tirés d'un meilleur désherbage.

Appliquer lors de conditions météorologiques modérément chaudes, quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et qu'elles ont atteint le stade où elles sont susceptibles.

Éviter d'appliquer lors de conditions de sécheresse ou quand la température est exceptionnellement chaude.

CULTURE :

Céréales de printemps (Blé, Orge), sans plante-abri de légumineuses

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

De la 4e feuille déployée au début de la feuille étendard.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MÉTHODE :

Application par voie de terre ou aérienne.

DOSE D'APPLICATION RECOMMANDÉE À L'HECTARE : 1.75 L.

CULTURE :

Blé d'hiver

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Au printemps, du tallage au début de la feuille étendard.

Ne pas appliquer après le stade de la feuille étendard.

Ne pas appliquer sur les semences des céréales d'hiver à l'automne.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

MÉTHODE :

Application par voie de terre ou aérienne.

DOSE D'APPLICATION RECOMMANDÉE À L'HECTARE : 1.75 L.

MAUVAISES HERBES DÉTRUITES AVEC 1.75 LITRE À L'HECTARE :

Amarante à racine rouge	Moutarde des champs
Ansérine de Russie	Moutarde des chiens
Arroche étalée	Moutarde de l'Inde
Bardane	Neslie paniculée*
Bardanette épineuse	Patience crépue*
Bourse-à-pasteur	Pissenlit – suppression pendant toute la saison (Blé d'hiver)
Chardon des champs*	Renouées***
Chénopode blanc	Renouée liseron***
Chénopode glauque	Renouée persicaire***
Colza (canola) spontanée	Sagesse-des-chirurgiens
Érodium cicutaire	Sarrasin de Tartarie****
Grande herbe à poux	Silène noctiflore*****
Herbe à poux	Sisymbre élève
Kochia à balais*	Soude roulante**
Laiteron des champs*	Tabouret des champs
Laiteron potager	Tournesol spontané
Laitue scariote (Blé d'hiver)*****	Vélar d'Orient
Lampourde glouteron	Vélar fausse giroflée
Mauve à feuilles rondes	

* Suppression des parties épigées seulement

** Traiter avant que les plants ne mesurent plus de 5 cm de hauteur.

***Traiter avant le stade de 4 feuilles.

****Annuelles du printemps seulement.

***** Traitement de post-levée, entre le plein tallage et le début de la feuille étendard du blé d'hiver, stade de 2 à 12 feuilles de la laitue scariote : entre le stade du cotylédon et le stade de 6 feuilles pour la grande herbe à poux; entre le stade du cotylédon et le stade de 10 feuilles pour l'arroche étalée. Intervalle avant la récolte : 40 jours.

LINAIRE VULGAIRE - Répression seulement (où la répression est une réduction visuelle de la compétition, c'est-à-dire une réduction de la population et/ou de la vigueur des mauvaises herbes). Le degré de répression va varier avec la taille des plantes de liniaire vulgaire et les conditions environnementales avant et après le traitement. Appliquer lorsque la majorité des plantes ne dépassent pas 15 cm de hauteur. L'utilisation de l'herbicide liquide ESTAPROP Plus pour la répression de la liniaire vulgaire dans le blé ou dans l'orge fait parti d'un plan de répression à long terme de cette espèce qui comprend un labour au printemps et à l'automne, des pulvérisations localisées automnales, une jachère et/ou une jachère de la répression chimique.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR:

L'herbicide liquide ESTAPROP Plus peut être recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits.

Consulter l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs.

Produit d'association	Culture	Taux (L/ha)	mauvaises herbes supplémentaires	Ordre de mélange	Notes
Achieve®	Blé de printemps, le blé dur et l'orge	1.75 L Estaprop Plus + 0.5 L Achieve + 0.5% v/v Turbocharge	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette d'Achieve	Remplir partiellement le réservoir d'eau, puis ajouter Achieve Liquid. Agiter, ajouter Estaprop Plus. Agiter, ajouter Turbocharge. Maintenir l'agitation et compléter le remplissage.	Ne pas appliquer ce mélange avant le stade 4 feuilles de la culture
Assert® 300SC	Blé de printemps et le blé dur	1.75 L Estaprop Plus + 1.3 to 1.6 L Assert 300SC + pH Adjuster	Folle avoine	Remplir partiellement le réservoir d'eau, puis ajouter pH Adjuster. Agiter, ajouter Assert 300SC. Agiter, ajouter Estaprop Plus. Maintenir l'agitation et compléter le remplissage.	Pour utilisation au les provinces des Prairies et dans les régions de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement. Ne pas appliquer par voie aérienne.
Avenge® 200C	Blé et l'orge	1.75 L Estaprop Plus + 3.5 to 4.25 L Avenge 200C	Folle avoine	Remplir partiellement le réservoir d'eau, puis ajouter, Estaprop Plus. Agiter, ajouter Avenge 200C. Maintenir l'agitation et compléter le remplissage.	NE PAS utiliser quand ils sont contre-ensemencés de légumineuses.
Everest®	Blé de printemps	1.75 L Estaprop Plus + 21.5 g – 43 g Everest + 0.25% v/v Surfactant	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette d'Everest	Remplir partiellement le réservoir d'eau, puis ajouter Everest. Agiter et ajouter Estaprop Plus. Agiter, ajouter le surfactant. Maintenir l'agitation et compléter le remplissage.	Pour une utilisation dans les provinces des Prairies et dans les régions de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement. Ne pas appliquer par voie aérienne.

Horizon® 240EC (constituant du concept de mélange en cuve Horizon)	Blé de printemps et le blé dur	1.75 L Estoprop Plus + 230 – 290mL Horizon 240EC + 800 mL – 1 L Score	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette d'Horizon 240EC (constituant du concept de mélange en cuve Horizon)	Remplir partiellement le réservoir d'eau, puis ajouter Estaprop Plus. Agiter et ajouter Horizon 240EC. Agiter et ajouter Score. Maintenir l'agitation et compléter le remplissage.	Ne pas appliquer par voie aérienne.
Horizon NG	Blé de printemps et le blé dur	1.75 L Estoprop Plus + 0.93 – 1.17 L Horizon NG	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette d'Horizon NG	Remplir partiellement le réservoir d'eau, puis ajouter Estaprop Plus. Agiter et ajouter Horizon NG. Maintenir l'agitation et compléter le remplissage.	Pour une utilisation pour les provinces des Prairies et dans les régions de la rivière de la Paix en Colombie- Britannique seulement.
Puma® 120 Super	Blé de printemps, le blé dur et l'orge	1.75 L Estoprop Plus + 385 - 770 mL Puma 120 Super	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de Puma 120 Super	Remplir partiellement le réservoir d'eau, puis ajouter Estaprop Plus. Agiter et ajouter Puma 120 Super. Maintenir agitation et compléter le remplissage.	Utiliser Puma 120 Super à 385 mL/ha pour supprimer la sétaire verte seulement; 770mL/ha pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et le pied- de-coq ou.
Signal™	Blé de printemps et le blé dur	1.75 L Estoprop Plus + 230 - 290mL Herbicide Signal + 800 mL – 1 L Adjuvant Signal	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de Signal	Remplir partiellement le réservoir d'eau, puis ajouter Estaprop Plus. Agiter et ajouter l'herbicide Signal. Agiter et ajouter l'Adjuvant Signal. Maintenir l'agitation et compléter le remplissage.	Pour une utilisation dans les provinces des Prairies et dans les régions de la rivière de la Paix en Colombie- Britannique seulement.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR ET POUR MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES:

Produit d'association	Culture	Taux (L/ha)	Mauvaises herbes supplémentaires	Ordre de mélange
--------------------------	---------	----------------	-------------------------------------	------------------

Refine Extra 75DF ou Refine SG	Blé de printemps et le blé dur et blé d'hiver, et l'orge	1.75 L Estaprop Plus + 20 g Refine Extra 75DF OU 30 g Refine SG + 2 L / 1000 L la solution à pulvériser de surfactant*	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de Refine Extra 75DF ou Refine SG	Remplir partiellement le réservoir d'eau, puis ajouter Refine Extra 75DF ou Refine SG. Agiter, ajouter plus de Estaprop Plus. Agiter, ajouter plus de surfactant. Maintenir l'agitation et compléter le remplissage.**
--------------------------------	--	--	--	--

*Consulter l'étiquette du Refine Extra 75DF ou Refine SG pour le surfactant spécifique.

**Consulter l'étiquette du Refine Extra 75DF ou Refine SG pour les instructions de mélange spécifiques.

USAGES INDUSTRIELS ET TERRAINS NON CULTIVÉS :

SUPPRESSION GÉNÉRALE DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES:

La plupart des mauvaises herbes vivaces sont mieux supprimées par un traitement foliaire appliqué en mai ou au début de l'automne. Certaines espèces peuvent nécessiter un deuxième traitement. Les zones infestées de mauvaises herbes doivent être traitées de façon uniforme en s'assurant de bien mouiller les mauvaises herbes abritées par les grandes graminées. Pulvériser les grandes mauvaises herbes jusqu'au ruissellement. Appliquer 200 à 600 L/ha de bouillie, le volume plus élevé assure une meilleure couverture, surtout en présence d'une couverture de grandes graminées. Pour supprimer l'herbe à puce, consulter la section SUPPRESSION DES BROUSSAILLES.

L'herbicide liquide ESTAPROP Plus se mélange avec de l'huile ou du kérosène et s'émulsifie dans l'eau. Afin de diminuer les risques de dérive sur les zones non cultivées, un agent anti-dérive peut être ajouté. Pour connaître l'ordre de mélange approprié, consulter le mode d'emploi de l'étiquette de l'agent anti-dérive.

Si ce produit est utilisé sous forme d'un mélange d'huile pure, ne pas laisser d'eau s'infiltrer dans le produit ou dans le mélange final. Ce produit forme une émulsion au contact de l'eau – et non pas une solution. Ce produit a tendance à se séparer, lorsque laissé au repos. Bien agiter afin de l'empêcher de se séparer et pour assurer un mélange de pulvérisation uniforme.

TERRES NON AGRICOLES (BORDS DE ROUTE, LIGNES DE SERVICES, EMPRISES DE VOIES FERRÉES)

Appliquer 4 L/ha d'herbicide liquide ESTAPROP Plus. Quelques mauvaises herbes peuvent nécessiter un second traitement. Si les bords de routes sont coupés pour le foin, les intervalles de pré-récolte recommandés doivent être respectés. Ne pas appliquer par voie aérienne sur les bords de route.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an.

Lorsqu'on utilise un équipement manuel, NE PAS exposer les travailleurs à plus de 9,5 L de Estaprop Plus Herbicide Liquide/jour/personne.

MAUVAISES HERBES DÉTRUITES AVEC 4.0 LITRES À L'HECTARE :

Luzerne	Salsifis	Cardère
Chardon vulgaire	Verge d'or	Linaires
Bardane	Épervière	Vesce
Renoncule	Prêle (destruction partielle)	Carotte sauvage
Chardon des champs	Asclépiade (partie aérienne)	Barbarée vulgaire
Chicorée	Molène	
Potentille	Laiteron des champs	
Rumex crépu	Plantain	
Pissenlit	Trèfle d'odeur	
Apocyn	Tanaisie	

Consulter aussi la liste des mauvaises herbes détruites avec 1.75 L/ha

SUPPRESSION DES BROUSSAILLES :

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer sur le feuillage et les tiges immédiatement avant ou après que les broussailles soient en feuilles, c'est-à-dire tard au printemps ou tôt en été. Il peut être nécessaire pour plusieurs espèces de répéter le traitement l'année suivante. Mouiller entièrement le feuillage et les tiges jusqu'au sol. Appliquer de 750 à 1357 L de mélange à pulvériser par hectare (ha) selon la densité et la hauteur des broussailles.

Utiliser 8,75 L d'ESTAPROP Plus par 1000 L d'eau pour les espèces sensibles suivantes :

Ne pas faire plus de 2 applications par année.

Aubépine	Érable à sucre	Peuplier
Cèdre	Framboisier sauvage	Pin sylvestre
Cerisier sauvage	Nerprun	Prunier sauvage

Utiliser 11,7 L d'ESTAPROP Plus par 1000 L d'eau pour les espèces suivantes :

Ne pas faire plus de 2 applications par année.

Aulne	Genévrier commun	Rosier (avec une certaine repousse)
Bleuet	Herbe à puce	Saule
Bouleau	Hicorier	Sapin baumier
Chêne à gros fruits	Mélèze laricin	Sureau
Chêne blanc	Noisetier	Thé du Canada
Chèvrefeuille	Orme	Tilleul d'Amérique
Érable argenté	Peuplier	Tremble

Érable négondo
Framboisier

Pin rouge
Pommier sauvage

Vinaigrier

1. APPLICATION FOLIAIRE :

Il s'agit de la méthode courante pour les pulvérisations impliquant des volumes élevés de bouillie appliquée le long des clôtures, des autoroutes et des voies ferrées. Utiliser comme première pulvérisation sur une broussaille dense composée de plusieurs espèces. Appliquer la bouillie sur le feuillage et les tiges de toutes les plantes à partir du moment où le feuillage est complètement développé au printemps et jusqu'à ce que les plantes entrent en dormance. Bien mouiller toutes les feuilles, les tiges et les repousses jusqu'au sol afin d'obtenir une suppression efficace. Il peut y avoir une certaines repousses chez les espèces résistantes telles que le frêne, le chêne et l'érable. Bien mélanger la bouillie avant de pulvériser. Appliquer avec de l'équipement motorisé. Couvrir tout le feuillage et les tiges jusqu'au point de ruissellement. Les broussailles et les arbres de plus de 3 mètres de hauteur doivent être coupés jusqu'au sol et il faut pulvériser les repousses lorsqu'elles atteignent plus de 0.6 mètre de hauteur.

Pour supprimer les peuplements composés d'espèces feuillues et de conifères tels que le tremble, l'aulne, le cerisier, le peuplier baumier, le tilleul, le bouleau, l'orme, le chêne, gros fruits, l'épinette, le pin, le sapin baumier, le mélèze laricin et le cèdre, appliquer un mélange composé de 8,2 litres d'herbicide liquide ESTAPROP Plus et de 6,25 litres d'herbicide Vanquish (480 g/L) dans 1000 litres d'eau lorsque les feuilles des arbres feuillus sont bien déployées.

Lorsqu'on utilise un équipement manuel, NE PAS exposer les travailleurs à plus de 17 L de Estaprop Plus Herbicide Liquide/j/personne (sans respirateur) ou de 28 L de Estaprop Plus Herbicide Liquide/j/personne (avec respirateur).

2. TRAITEMENT À LA BASE :

Pour supprimer les espèces ligneuses difficiles à détruire. La bouillie peut être appliquée à la base de toutes les broussailles à tout moment de l'année. Ce traitement ne convient pas au tilleul ni au frêne. Appliquer abondamment jusqu'à 1 m de hauteur. Appliquer sur l'écorce à la base de broussailles ou comme deuxième traitement sur les espèces résistantes à la première pulvérisation foliaire. Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à dos ou un pulvérisateur motorisé. La concentration appliquée dépendra de l'espèce présente, du volume de pulvérisation et de la saison pendant laquelle le traitement est effectué.

Lorsqu'on utilise un équipement manuel, NE PAS exposer les travailleurs à plus de 9,6 L de Estaprop Plus Herbicide Liquide/j/personne.

Doses :

Espèces sensibles et intermédiaires : Mélanger 2,3 L dans 100 L de diesel ou de mazout.

Espèces très résistantes : Mélanger 3,2 L dans 100 L de diesel ou de mazout.

3. TRAITEMENT MODIFIÉ, À LA BASE D'ARBRES :

Bien mouiller la base des plants, puis mouiller les tiges et les feuilles jusqu'au point de ruissellement en pulvérisant le 4/5 des plants à partir du niveau du sol. Traiter les broussailles lorsque toutes les feuilles sont bien déployées. Cette méthode peut être utilisée dans les endroits où les espèces sensibles ont été contrôlées à l'aide de pulvérisations antérieures et qu'il existe toujours des espèces résistantes telles que l'érable, le chêne et le frêne. Il est essentiel de bien mouiller la base des plants et des tiges jusqu'au point de ruissellement afin d'assurer un bon contrôle.

Lorsqu'on utilise un équipement manuel, NE PAS exposer les travailleurs à plus de 9.6 L de Estaprop Plus Herbicide Liquide/j/personne.

Taux d'application :

Pulvérisation en début de saison : Ajouter 8 – 12 L d'herbicide liquide ESTAPROP Plus dans 100 L de diesel ou de mazout et bien mélanger. Ajouter ce mélange à 890 L d'eau.

Par temps sec, ou plus tard dans la saison : Ajouter 12 L d'herbicide liquide ESTAPROP Plus à 150 L de diesel ou de mazout et bien mélanger. Ajouter ce mélange à 840 L d'eau.

Bien mélanger avant d'effectuer la pulvérisation, surtout si la bouillie demeure stagnante pendant plus d'une heure après la préparation.

4. MÉTHODE PAR COUPURES :

a. Traitement des souches : Pour prévenir la repousse, traiter les souches immédiatement après la coupe, en les pulvérisant ou en les badigeonnant, de même que les racines découvertes et la surface des coupes. Il est essentiel de bien imprégner la souche.

b. Traitement par entailles : Cette méthode est recommandée pour les arbres debout résistants et mesurant plus de 13 à 15 cm de diamètre. Faire une suite d'entailles superposées et continues tout le tour de l'arbre, près de la base. Couper les entailles avec une hache (vers le bas), sans enlever l'écorce. Pulvériser ou badigeonner le bois découvert jusqu'au ruissellement. Remplir l'entaille à rebord sans gaspiller de produit. Traiter les entailles fraîchement coupées à n'importe quel moment de l'année.

Lorsqu'on utilise un équipement manuel, NE PAS exposer les travailleurs à plus de 9.6 L de Estaprop Plus Herbicide Liquide/j/personne.

Taux d'application :

Mélanger 3,25 L dans 100 L de diesel ou de mazout.

5. MÉTHODE D'APPLICATION AÉRIENNE :

Pour la répression du tremble, du peuplier et du bouleau, mélanger 8,4 L d'herbicide liquide ESTAPROP Plus et 5,2 L d'herbicide Vanquish. Ce mélange en réservoir peut être appliqué par voie aérienne dans au moins 85 L d'eau à l'hectare. Ne pas pulvériser lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h.

Instructions sur l'étiquette concernant l'épandage aérien

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé

dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides* doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les

étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Pour les applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faut avoir recours aux meilleures stratégies d'application qui soient en termes de réduction de la dérive hors site, ce qui suppose notamment la prise en considération des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent, la faible vitesse du vent) et du matériel de pulvérisation utilisé (p. ex. gouttelettes de taille grossière, hauteur minimale au-dessus du couvert végétal). Les personnes qui appliquent le produit doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

ZONES TAMPONS DESTINÉES À PROTÉGER LES HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES SENSIBLES:

Aucune zone tampon N'EST REQUISE lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement.

Les plans d'eau qui ne se remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				Habitats terrestres
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	

Pulvérisateur agricole*	Cultures de grande production (blé et l'orge)		1	1	1	1	1	
	Prairies, chaume de cultures, terres non agricoles (y compris les emprises** et l'utilisation à des fins de débroussaillage)		1	1	1	1	2	
Pulvérisation aérienne	Cultures de grande production (blé et l'orge)	Voilure fixe	10	0	1	0	45	
		Voilure tournante	10	0	1	0	40	
	Terres non agricoles (y compris les emprises ** et l'utilisation à des fins de débroussaillage)	7.9 L/ha	Voilure fixe	70	0	1	0	150**
			Voilure tournante	35	0	1	0	80**
	15.9† L/ha	Voilure fixe	125	1	15	1	225**	
		Voilure tournante	50	1	5	1	100**	

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

** Pour l'application sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres ne sont pas requises.

† NE PAS dépasser le taux indiqué pour chaque culture identifiée dans la section **Mode D'Emploi**

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

[10-3386](#)

Deleted: 09-1641 & 09-4369

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.